Commune de Mansle-les-Fontaines Mairie déléguée de Mansle

4 Place de l'Hôtel de Ville BP 90033 Mansle 16230 MANSLE-LES-FONTAINES

CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE - MARS 2025

PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 17 ET LE 21 FEVRIER 2025 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai SEULS LES REPAS RESERVÉS ET RÉGLÉS SERONT COMMANDÉS Règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE

NOM - Prénom Elève :	
NOM - Prénom Parents : Adresse : Téléphone : domicile : Adresse mail :	
POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIE	PTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT
$\mathbf N$	MOIS DE : MARS 2025
- repas x 3,20 € =	Semaine 11
A compléter par la régie Cantine	
Somme réglée :	RAPPEL TARIFS
Mode de règlement :	- 3,20 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux
Date de règlement :	
Pour rappel: Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2024/2025 - Annulation du repas du lundi et mardi: le vendredi avant 9h30 - Annulation du repas du jeudi et vendredi: le mardi avant 9h30 Menus disponibles sur mansle.fr	- 3,60 € : pour les résidents des autres communes - 4,70 € : pour les repas occasionnels
A, le	A, le, le Signature des Parents